



RENAULT LE MANS

COMPTE-RENDU DU CSE du 24 septembre 2020

ACTIVITE

■ FONDERIE

- Le délestage de Winhere (Chine) est repoussé de 2 mois donc la fonderie travaille en 15 séances par semaine.
- Un point sur la totalité des fours sera fait en semaine 47 pour une remise en état.
- La cuve hydraulique pour les presses de la fonderie sera remplacée, soit un budget de 250 000 €, avec un changement d'huile supérieure à celle que la fonderie a actuellement.
- Pour faire ces travaux la fonderie sera à l'arrêt 2 à 3 semaines (S 52 - S 53 - S 01).

■ MECANO / SOUDURE

- Hausse de demande sur MCA (Maubeuge)
- Palier X61/J92 : ajout d'un SD jour
- ADD-ON X10 : passage en 3X8 (S 43 et 44)
- WEIN 1500 T : redémarrage

Embauches sur le site

Suite à plusieurs questions des élus CGT sur les embauches, la direction a fait savoir qu'il restait encore une vingtaine d'embauches à réaliser comme cela était convenu avant la crise sanitaire.

Par contre pas de CQPM de prévus et pas de garanties d'embauches d'intérimaires.

La direction ne manque pas de culot, c'est bien elle qui fait appel à environ 400 intérimaires depuis le début de l'année pour sortir la production, sans compter les prestataires présents sur notre site qui

assurent diverses missions.

Pour la CGT avec une vingtaine d'embauches nous sommes loin du compte.

Au lieu de recourir abusivement à l'intérim et à la prestation, la direction doit s'engager sur une vraie politique de recrutement et de formation pour que notre site soit pérenne et efficace.

Sur ce sujet la CGT ne lâchera rien.

Enquêtes accidents

Au mois de juillet, 2 accidents graves se sont produits sur le site (voir tract du compte-rendu CSSCT du 29 septembre).

A l'avenir, avec l'aval des autres organisations syndicales, il est certain que seule une enquête diligentée par la direction sera effectuée, remettant en cause la responsabilité de celle-ci. Pour ces raisons, les élus CGT au CSE ont fait une déclaration concernant le refus de déclenchement de ces enquêtes :

Déclaration des élus CGT au CCSE du 24 septembre 2020

Monsieur le directeur,

Lors du dernier CSSCT, les élus ont été informés qu'il n'y aurait plus d'enquêtes à la suite des 2 derniers accidents du travail sur le site. A travers votre dernier média, les chiffres ne sont pas bons.

En effet, Comment peut-on analyser les risques si les enquêtes menées après accident avec les organisations syndicales et le technicien des conditions de travail ne sont plus d'actualité. Une enquête après accident permet de déterminer les responsabilités et de remédier aux dysfonctionnements.



Pour exemple, s'il y'a un problème qualité une analyse est mise en place donc en quelques sortes on réalise une enquête pour éradiquer ou remédier au problème. Il doit en être de même concernant les accidents.

Dans tous les cas, et n'en déplaise à certains, sachez que les élus CGT continueront à mener ces enquêtes avec ou sans les acteurs concernés et au besoin les porter en CSE, instance première.

Entretien dégradé des locaux communs, à qui la faute ?

Les élus CGT sont intervenus sur le fait que depuis la rentrée les lieux sociaux, vestiaires, sanitaires, lieux de détente, réfectoires (s'ils existent...) devenaient, par manque d'entretien, insalubres.

Le directeur reconnaît un écart sur le sujet mais rejette la responsabilité sur la société de prestation.

Pourtant, c'est bien l'employeur du site qui est responsable de la sécurité et de l'hygiène de ses salariés. Seulement les sociétés adaptent leurs prestations en fonction du budget alloué (qui réduit d'année en année). Elles ajustent en réduisant les effectifs, entraînant la précarisation et la dégradation des conditions de travail de leurs salariés.

Nous avons également interpellé la direction sur les conditions d'hébergement des salariés de sociétés extérieures.

Depuis la rentrée, ils ont été exclus des vestiaires

communs aux autres salariés et ont dû s'exporter dans l'ancien vestiaire du EE normalement condamné.

Des élus CGT sont allés inspecter les lieux et ont constaté son état déplorable car il n'est plus entretenu du tout depuis mars ! Curieusement, surprise de cet état de fait, la direction indique que l'entretien aurait dû être fait et assure qu'il sera fait.

Cela met en valeur l'humanisme et la considération qu'elle porte aux travailleurs. Pendant cette période de crise sanitaire la direction insiste pour que les salariés respectent les mesures sanitaires mais oublie de dire qu'elle a aussi des obligations à ce titre.

En effet comment prétendre que la désinfection périodique des locaux est assurée alors même que l'entretien quotidien ne l'est pas ?

100 ans d'histoire, et après ?

Dernièrement, les salariés se sont vus remettre le livre des 100 ans de l'usine.

Sur l'application inside' R un article y était même dédié avec des commentaires de salariés vantant ce bouquin.

Pour la CGT, même si la forme est sympa, sur le fond il y a matière à redire.

En effet, où est l'histoire sociale et les luttes qui ont mené aux différents droits obtenus dans l'entreprise ? Où est mis en avant la main d'oeuvre intérimaire employée depuis des décennies pour faire tourner la boutique ?

Bref, autant d'histoires écartées qui font partie pleinement de ce centenaire.

D'ailleurs, suite à une de nos questions, la direction ne savait même pas si les intérimaires présents en photo dans le livre sont ou seront dans un parcours d'embauche.

Quant aux salariés partis en Dispense d'Activité, il semblerait qu'ils ne le recevront pas à leur domicile : Quelle considération !!!

Congés et 4^{ème} semaine

Avec le contrat de « Solidarité et d'avenir » du 2 avril 2020, les jours de congés principaux restants devaient être pris dans la période prévue par le code du travail, donc avant le 30 septembre 2020.

Dans un premier temps, la direction a reculé le positionnement de la 4^{ème} semaine de congés d'ici fin novembre 2020 et cela sans l'acquisition des 2 jours supplémentaires de fractionnement.

Encore une fois, la direction est rattrapée par la réalité du terrain qu'elle ignore, car 468 salariés Renault ont un compteur CTI en négatif et donc ceux-ci veulent légitimement transférer les jours de la 4^{ème} semaine dans leur CTI au 1^{er} janvier 2021.

En attendant qu'une décision uniforme soit enfin prise pour permettre à tous les salariés de disposer de leur reliquat de congés principaux comme ils le souhaitent, nous vous encourageons à ne pas poser cette 4^{ème} semaine sous la contrainte.

Espaces de repos

Depuis le retour des vacances, les températures clémentes ont permis aux salariés de faire leur temps de pause et de repas à l'air libre.

Mais au vu de la météo qui se dégrade, il n'y a pas assez de places assises dans les zones Adibu ou dans les réfectoires pour que ces moments de relâchements physiques et intellectuels se fassent au calme.

Comment la direction peut-elle expliquer qu'un protocole sévère avec distanciation de 1m50 minimum soit imposé au self alors que les réfectoires et les zones Adibu ne sont pas assez grands pour accueillir dans de bonnes conditions les salariés ?

Ne restez pas debout pour vous restaurer ou prendre un simple café ! Exigez de votre hiérarchie une organisation des temps de repos en cohérence avec la distanciation sociale qu'elle prône dans les instances.



COVID . . .

QU'EN EST-IL A L'USINE

RENAULT LE MANS ?

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des cas COVID au sein de l'usine :

Département	Test positif depuis mars 2020	Test négatif	Attente résultats test	Cas contact direct	Suivi en cours	Badges bloqués
Mécano-soudure	5	17	6	8	21	8
Fonderie-usinage	2	7	7	9	13	6
Logistique		2	2	2	1	1
DME		3	1	2	2	1
APW						
Qualité	1	1	1	1	2	
SRH						
Gestion						
Communication						
Projet						
ESIL			1	1	1	1
CTC		7		4	7	1
Direction				1	1	
Prestataires	1	1	2	3	4	3
Entreprises exterieures						
Fournisseurs						
	9	38	20	31	52	21

